

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)  
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements  
et des textiles  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
6A2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>De combinaisons de nage tactiques   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W6399-150219/A  | <b>Date</b><br>2015-04-20  |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W6399-150219   | <b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b><br>PW-\$\$PR-705-67152 |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>pr705.W6399-150219   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>                           |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin<br/>at - à 02:00 PM<br/>on - le 2015-05-12</b>  |  |
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein   |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Williams, Laura  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>pr705                      |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819)956-1349 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(819)956-5454                      |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:<br/>Destination - des biens, services et construction:</b><br><br>Specified Herein<br>Précisé dans les présentes                                 |  |
| <b>Security - Sécurité</b><br>This request for a Standing Offer does not include provisions for security.<br>Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité. |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Vendor/Firm Name and Address<br/>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b>   | <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b> |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm<br/>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                              |

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-150219/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr705W6399-150219

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 INTRODUCTION
- 1.2 SOMMAIRE
- 1.3 COMPTE RENDU

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

- 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2 PRÉSENTATIONS DES OFFRES
- 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES
- 2.4 LOIS APPLICABLES
- 2.5 SPÉCIFICATIONS ET NORMES

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

- 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION
- 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES

### **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

- 6.1 CAPACITÉ FINANCIÈRE
- 6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

### **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

- 7.1 OFFRE
- 7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES
- 7.5 RESPONSABLES
- 7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS
- 7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES
- 7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE
- 7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES
- 7.10 LIMITATION FINANCIÈRE
- 7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 7.12 ATTESTATIONS
- 7.13 LOIS APPLICABLES
- 7.14 FERMETURE DE L'USINE
- 7.15 EMPLACEMENT DE L'USINE
- 7.16 SPÉCIFICATIONS ET NORMES
- 7.17 ÉCHANTILLONS DE PRÉ-PRODUCTION

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 7.1 BESOIN
- 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 7.3 DURÉE DU CONTRAT
- 7.4 PAIEMENT
- 7.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION
- 7.6 CLAUSES DU GUIDE DES CUA
- 7.7 PROCÉDURES POUR MODIFICATION/ALTÉRATION DE CONCEPTION
- 7.8 SOUS-TRAITANT(S)
- 7.9 LIVRAISON EXCÉDENTAIRE
- 7.10 MATÉRIAUX
- 7.11 LIVRAISON

### **LISTE DES ANNEXES :**

- ANNEXE "A"** - Énoncé des travaux
- ANNEXE "B"** - Base de paiement
- ANNEXE "C"** - Spécifications techniques et de rendement
- ANNEXE "D"** - Évaluation des soumissions (Phase I)
- ANNEXE "E"** - Essai validation de principe (Phase II)
- ANNEXE "F"** - Rapport Trimestriel - Format

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;  |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir;  |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et   |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le besoin, l'Énoncé des travaux, spécifications techniques et de rendement, plan d'évaluation pour Phase I et II et le format de rapport trimestriel.

### **1.2 Sommaire**

Le MDN a besoin de combinaisons de nage tactiques pour appuyer les séances d'instruction et les opérations menées dans l'environnement maritime. Les combinaisons doivent être fabriquées dans un tissu imperméable et respirant pour combinaisons étanches avec renforts pour en permettre l'utilisation dans l'eau et hors de l'eau. Cette combinaison sera nommée combinaison de nage tactique dans le présent document.

L'offre à commandes sera valide pendant trente six (36) mois à compter de l'émission avec l'option de prolonger pour deux (2) périodes des supplémentaires d'un an.

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2014/09/25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 365 jours

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Spécifications et normes

### 2.5.1 Spécifications et normes militaires des États-Unis

L'offrant a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante: [http://assistdocs.com/search/search\\_basic.cfm](http://assistdocs.com/search/search_basic.cfm)

### 2.5.2 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans la demande d'offre à commandes, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada  
Place du Portage III, 6B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)  
Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)  
Télécopieur : (819) 956-5740  
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (3 copies papier)  
Section II : offre financière (1 copie papier)  
Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

- 3) Initiatives vertes (pour l'information de TPSGC seulement)  
Les offrants sont demandés de soumettre les détails de leurs politiques et de leurs pratiques concernant les sujets suivants:

- fabrication plus respectueuse de l'environnement;
- traitement des déchets plus respectueux de l'environnement;
- réduction des déchets industriels;
- emballage;
- stratégies de réutilisation;
- recyclage.

#### **Section I: Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux (référence à Partie 4, Procédures d'évaluation, 1.1.1 Critères techniques obligatoires).

#### **Section II: Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec le Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T      2013/11/06      Fluctuation du taux de change

#### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'évaluation sera faite par phases.  
Étape I: Présélection par critères obligatoires  
Étape II: Évaluation de compatibilité (essai)  
Étape III: Détermination du coût et du meilleur rapport qualité-prix

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

##### **Étape I : Présélection par critères obligatoires**

Aux fins de l'évaluation technique, pour déterminer la capacité de l'offrant à respecter les exigences techniques, les articles visés à l'annexe D **doivent être inclus avec l'offre**. La brochure et les livres soumis par le soumissionnaire demeureront la propriété du Canada.

L'offre sera évaluée selon les critères obligatoires à l'Annexe D. L'évaluation sera faite seulement d'après l'information soumise. Tous les critères obligatoires devront être rencontrés ou l'offre sera déclarée non conforme. L'omission de détails suffisants dans l'offre pour évaluer l'article proposé par rapport au

critères obligatoires rendra aussi la proposition non conforme. Même si seulement un des critères obligatoires n'est pas rencontré l'offre sera déclaré non-conforme et ne sera plus considérée. Seulement les offres conformes seront considérées pour la Phase II.

## **Étape II : Essai de validation de conception sur le terrain (Contrat) et détermination de la cote pour le mérite technique**

Les offres conformes de la Phase I seront soumis à un essai de validation de principe en plusieurs étapes pour établir leur compatibilité avec l'équipement et leur fonctionnalité dans des conditions opérationnelles simulées. Les essais seront menés selon un ordre aléatoire entre les différentes soumissions de combinaisons de nage tactiques. Les Offrants pourront obtenir les résultats de l'essai de validation de principe de leur combinaison de nage tactique uniquement. Le plan d'essai de validation de principe est donné à l'appendice 1 de l'annexe E.

En cas de sélection pour la phase II, les soumissionnaires recevront un contrat d'essai et doivent fournir ce qui suit:

- (a) Six (6) combinaisons de nage tactiques conformes aux spécifications techniques et aux spécifications de rendement énoncées à l'annexe C avec joint de cou étanche et ajustable;
- (b) Six (6) joints de cou en néoprène; et
- (c) Un (1) manuel d'utilisateur renfermant les procédures de réparation sur le terrain.

Nota: Des tailles précises seront fournies au moment de l'attribution du contrat.

### **4.1.2 Évaluation financière**

#### **4.1.2.1 Critères financiers obligatoires**

- a. L'offrant doit proposer un prix unitaire ferme en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP (Richmond, Ontario) Incoterms 2000, frais de transport inclus, droits de douane et taxes d'accise compris.
- b. L'offrant doit proposer des prix unitaires fermes pour tous les articles. On demande à l'offrant de proposer des prix unitaires fermes à un maximum de deux points décimaux.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une offre doit satisfaire à toutes les exigences de la DOC et doit rencontrer tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être jugée recevable.

Pour déterminer le système le plus approprié offert dans le processus d'appel d'offres, l'autorité contractante suivra un processus de sélection « note combinée pour mérite technique et prix » défini ci-dessous:

## **Étape III : Détermination du coût et du meilleur rapport qualité-prix**

Lorsque la cote pour le mérite technique de chaque offre aura été déterminée, elle sera combinée au prix de façon à obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Le meilleur rapport qualité-prix repose sur un équilibre entre l'importance de la valeur technique d'une offre et le coût de cette solution technique. Il est déterminé à l'aide de la méthode de sélection des offrants en fonction de la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix.

### **Cote de prix**

Le prix de l'offre correspond à la somme de tous les coûts liés à l'approvisionnement des combinaisons de nage tactiques soumissions pour toutes les années, si toutes les options sont exercées. Le prix le plus bas parmi les offres conformes devient la norme contre laquelle les autres offres sont évaluées. Chaque

offre est évaluée en divisant le prix de l'offre la plus basse par le prix de l'offre évaluée, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir une cote sur 100, comme suit:

$$\text{Cote de prix} = 100 \times (\text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre évaluée})$$

Le prix le plus bas parmi les offres conformes obtiendra une cote de prix de 100, et les autres offres conformes obtiendront une cote de prix entre 0 à 100 en fonction de leur écart avec le prix le plus bas.

### **Détermination du meilleur rapport qualité-prix**

La cote pour le mérite technique et la cote de prix de chaque offre conforme sont combinées pour obtenir une cote totale. L'offre qui offre la meilleure valeur au MDN est celle qui obtient la cote globale la plus élevée. Les facteurs de pondération utilisés (60 % pour le mérite technique et 40 % pour le prix) témoignent de l'importance que le MDN accorde à la fonctionnalité et à la compatibilité des combinaisons de nage tactiques. La formule utilisée pour calculer la cote totale des offres conformes est la suivante:

$$\text{Cote totale} = (60 \% \times \text{cote pour le mérite technique}) + (40 \% \times \text{cote de prix})$$

L'offre qui obtient la cote totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution de l'offre à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **6.1 Capacité financière**

Clause du *Guide des CCUA M9033T* (2011/05/16) Capacité financière

### **6.2 Assurances**

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu de l'offre à commandes et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'offrant de sa responsabilité en vertu de l'offre à commandes, ni ne la diminue.

## **PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **7.1 Offre**

**7.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A» à «F».

#### **7.2 Exigences relatives à la sécurité**

**7.2.1** Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **7.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **7.3.1 Conditions générales**

2005 (2014/09/25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, des services ou les deux fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données

doivent comprendre tous les achats commandés, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir une version électronique de ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «F». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "néant".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

## **7.4 Durée de l'offre à commandes**

### **7.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes est dans les 36 mois de l'émission de l'offre à commandes.

### **7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes des supplémentaires d'un an, aux mêmes conditions et aux prix ou taux fixés dans l'offre à commandes, ou aux prix ou taux calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 60 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## **7.5 Responsables**

### **7.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Laura Williams  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC)  
Division des vêtements et textiles  
6A2, Place du Portage, Phase III,  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-1349 Télécopieur: 819-956-5454  
Courriel: laura.williams@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### **7.5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

(à être communiqué à l'émission de l'offre à commandes)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans l'offre à commandes. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une révision de l'offre à commandes émise par le responsable d'offre à commandes.

### **7.5.3 Responsable des achats**

Le responsable des achats pour le contrat est :

(à être communiqué à l'émission de l'offre à commandes)

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu de l'offre à commandes. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration de l'offre à commandes. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans l'offre à commandes avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une révision de l'offre à commandes émise par le responsable de l'offre à commandes.

### **7.5.4 Représentant de l'offrant**

Personne avec qui communiquer:

#### **Renseignements généraux**

Nom : \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
N° de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### **Suivi de la livraison**

Nom : \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
N° de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### **7.6 Utilisateurs désignés**

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : \_\_\_\_\_.

### **7.7 Procédures pour les commandes**

Les utilisateurs désignés sont utiliser les prix fermes unitaires pour calculer le coût de la commande subséquente et inclure la TPS/TVH. Ils contacteront l'offrant afin de déterminer le délai livraison et ils complèteront et signeront leur commande subséquente avant de l'envoyé à l'offrant.

## 7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

## 7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000,00\$ (taxes applicables incluses).

## 7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\$ (à être indiqué à l'Offre à commandes\_\_\_\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou six mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014/09/25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2030 (2014/09/25), bien ou services (besoins plus complexes);
- e) l'Annexe «A», Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe «B», Base de paiement;
- g) l'Annexe «C», Spécifications techniques et de rendement
- h) l'Annexe «D», Évaluation des soumissions (Phase I);
- i) l'Annexe «E», Essai validation de principe (Phase II);
- j) l'Annexe «F», Rapport trimestriel – format;
- k) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

## 7.12 Attestations

### 7.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

### 7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 7.14 Fermeture de l'usine

L'usine de l'offrant sera fermée pour le congé de Noël et les vacances estivales, comme il est précisé ci-dessous. Aucune expédition ne sera faite pendant ces périodes.

Vacances estivales DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_  
Vacances de Noël DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

### 7.15 Emplacement de l'usine

Les articles seront fabriqués à : \_\_\_\_\_

### 7.16 Spécifications et normes

#### 7.16.1 Spécifications et normes militaires des États-Unis

L'offrant a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante : [http://assistdocs.com/search/search\\_basic.cfm](http://assistdocs.com/search/search_basic.cfm)

#### 7.16.2 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans l'offre à commandes, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada  
Place du Portage III, 6B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)  
Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)  
Télécopieur : (819) 956-5740  
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

### 7.17 Plan qualité

Au plus tard 30 jours après la date d'émission de l'offre à commandes, l'offrant doit soumettre pour acceptation par le ministère de la Défense nationale (MDN) un plan qualité préparé selon la dernière édition (à la date de l'offre à commandes) de ISO 10005:2005 "Systèmes de management de la qualité - Lignes directrices pour les plans qualité". Le plan qualité devra décrire comment l'offrant entend se conformer aux exigences de qualité spécifiées dans l'offre à commandes et spécifier comment les activités reliées à la qualité se dérouleront incluant l'assurance de la qualité des sous-traitants. L'offrant doit inclure une matrice qui permet de retracer les éléments des exigences de la qualité spécifiées aux paragraphes du plan qualité où l'élément a été traité.

Les documents mis en référence au plan qualité doivent être disponibles à la demande de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou du MDN.

Si le plan qualité a été soumis lors du processus de soumission, l'offrant doit réviser et, au besoin, modifier le plan soumis de façon à tenir compte des changements dans les exigences ou dans la planification qui auraient pu survenir lors des négociations menant au contrat.

Après l'acceptation du plan qualité par le MDN, l'offrant doit mettre en oeuvre le plan qualité. L'offrant doit effectuer les révisions appropriées au plan durant l'offre à commandes de façon à refléter les

activités de qualité en cours ou planifiées. Le MDN doit être en accord avec les révisions apportées au plan qualité.

### **7.17.1 Assurance de la qualité (AQ)**

L'Offrant doit:

- (a) établir, mettre en œuvre, documenter et tenir à jour un système de contrôle de la qualité qui assure la conformité aux exigences contractuelles et respecte les exigences de la norme ISO 9001 ou d'un modèle de système de contrôle de la qualité équivalent durant l'exécution du présent marché; et
- (b) effectuer des inspections et des essais de conformité de la qualité pendant la fabrication, conformément au plan d'essais d'acceptation standard de l'offrant. Les détails relatifs au plan d'essais, ainsi que les documents sur les inspections et les essais, doivent être fournis au MDN sur demande.

### **7.17.2 Contrôle de la configuration**

L'offrant doit avoir établi un programme de gestion de la configuration, vérifiable par le MDN, comprenant des systèmes de contrôle conformes au MIL-HDBK-61A, et doit veiller à l'identification, au contrôle et aux rapports d'état relatifs à la configuration de tout le matériel et de tous les documents nouveaux et/ou modifiés. Tous les SO RHIB livrés doivent posséder la même référence de production et pouvoir appuyer l'interchangeabilité/interopérabilité des pièces. La référence de production établie doit être maintenue durant la réparation, et toute déviation à la base de référence doit être approuvée à l'avance par l'AT.

### **7.18 Réunion après l'adjudication du contrat**

Le responsable de la conception ou ses représentants délégués au Quartier général de la Défense nationale et le représentant de l'assurance de la qualité du MDN auront accès à l'usine de l'offrant et à tous ses autres locaux, au moment de l'exécution des procédés pertinents, pour les mêmes motifs que cet accès est accordé au représentant du Quartier général de la Défense nationale, DGAQ.

Une réunion peut être convoquée dans les vingt (20) jours civils après émission de l'offre à commandes. Les participants à cette réunion peuvent comprendre des représentants de l'offrant, le responsable de la conception du MDN, le représentant de l'assurance de la qualité du MDN, le chef de projet du MDN, l'autorité de l'offre à commandes et l'autorité administrative du MDN. D'autres réunions pourront être convoquées au besoin.

Il incombera à l'offrant de rédiger et de distribuer les procès-verbaux de toutes les réunions tenues aux termes de l'offre à commandes. Les procès-verbaux devront être envoyés à l'autorité de l'offre à commande pour acceptation avant distribution à tous les participants, ou selon les dispositions prévues au l'offre à commande, dans les dix (10) jours civils suivant la réunion. Les procès-verbaux n'auront pour objet que de documenter les délibérations.

### **7.19 Échantillons de pré-production**

1. L'offrant doit fournir un échantillons de pré-production des articles 1 et 2 au responsable technique en vue de l'acceptation dans les 60 jours civils suivant la date d'émission de l'offre à commande.
2. Si les échantillons de pré-production sont rejetés, l'offrant doit soumettre des deuxièmes échantillons de pré-production dans les 60 jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.
3. Si les échantillons de pré-production sont acceptés au complet, ou acceptés conditionnellement, l'offrant doit procéder avec la production selon les besoins du l'offre à commandes.

4. Lorsque le responsable technique rejettera les deuxièmes échantillons de pré-production soumis par l'offrant parce qu'ils ne répondent pas aux exigences contractuelles, l'offre à commande pourra être résilié pour manquement.
5. L'offrant doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans l'offre à commande sont respectées.
6. Les échantillons de pré-production soumis par l'offrant demeureront la propriété du Canada.
7. Le responsable technique devra aviser l'offrant par écrit, de l'acceptation complète, de l'acceptation conditionnelle ou du rejet des échantillons de pré-production. Le responsable technique devra aussi fournir une copie de cet avis à l'autorité de l'offre à commandes. L'avis d'acceptation complète ou d'acceptation conditionnelle ne dégage pas l'offrant de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et toutes les autres conditions du l'offre à commandes.
8. L'offrant ne doit pas entreprendre ou continuer la production des articles et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu un avis par écrit du responsable technique lui indiquant que les échantillons de pré-production sont acceptables complètement ou conditionnellement. Toute fabrication d'articles avant l'acceptation de des échantillons pré-production se fera au risque de l'offrant.
9. Les échantillons de pré-production ne seront peut-être pas requis si l'offrant est actuellement en production. L'offrant doit soumettre par écrit à l'autorité de l'offre à commandes sa demande d'exemption de fourniture d'échantillons de pré-production. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons sera à la discrétion seule du responsable technique et sera confirmée par une révision au l'offre à commande.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.1 Besoin**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **7.2.1 Conditions générales**

2030 (2014/09/25), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **7.3 Durée du contrat**

#### **7.3.1 Date de livraison**

La livraison doit se faire dans un délai de \_\_\_\_\_ jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.4 Paiement**

#### **7.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par responsable de l'offre à commandes avant d'être intégrés aux travaux.

#### **7.4.2 Clauses du Guide des CCUA**

|        |            |   |
|--------|------------|---|
| H1001C | 2008/05/12 | Paiements multiples   |
| C2000C | 2007/11/30 | Taxes - entrepreneur établi à l'étranger  |
| C2611C | 2007/11/30 | Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur                             |
| C2605C | 2008/05/12 | Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger |
| C2610C | 2007/11/30 | Droits de douane - MDN est l'importateur  |
| C5201C | 2008/05/12 | Frais de transport payés d'avance   |

#### **7.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les demandes doivent être distribuées comme suit:
- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
À l'attention de : DAAT 6-1-1  
Courriel: (à être insérer au moment de l'attribution du contrat)

- Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

#### **7.6 Clauses du Guide des CCUA**

|        |            |  |
|--------|------------|--|
| A9006C | 2012/07/16 | Contrat de défense   |
| C2800C | 2013/01/28 | Cote de priorité   |
| C2801C | 2014/11/27 | Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada                       |
| D5545C | 2010/08/16 | ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) |
| D6010C | 2007/11/30 | Palettisation  |

#### **7.7 Procédures pour modification/altération de conception**

L'entrepreneur doit suivre les procédures suivantes pour toute modification/altération de conception proposé aux spécifications du contrat.

L'entrepreneur doit remplir la partie 1 du formulaire MDN 672, Modification au modèle/écart, et en envoyer un (1) copie au responsable technique et une (1) copie au responsable de l'offre à commandes.

L'entrepreneur sera autorisé à procéder sur réception du formulaire signé par l'autorité contractante. Une modification au contrat sera émise afin d'incorporer la modification/altération de conception dans le contrat.

#### **7.8 Sous-traitant(s)**

Les services du (des) sous-traitant(s) ci-après seront utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Emplacement: \_\_\_\_\_

---

Valeur du marché de sous-traitance: \_\_\_\_\_ \$

Nature des travaux de sous-traitance: \_\_\_\_\_

L'entrepreneur ne pourra avoir recours aux services que des sous-traitants dont le nom figure ci-dessus, à moins d'avoir obtenu la permission écrite du Canada.

### **7.9 Livraison excédentaire**

Une approbation préalable doit être obtenue de l'autorité contractante pour la livraison de toute quantité excédentaire par rapport à la quantité indiquée au contrat.

### **7.10 Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur**

Il incombera à l'entrepreneur de se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication de l'article (des articles) spécifié(s) dans les présentes. Les délais de livraison de l'article (des articles) en question prévoient le temps nécessaire à l'acquisition de ces matériaux.

### **7.11 Livraison**

#### **7.11.1 Expédition - livraison à destination**

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le document des commandes et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

---

## ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1.0 PORTÉE

#### 1.1 Objet

Le présent énoncé de travail vise à définir la portée et les exigences relatives à la Convention d'offre à commandes (COC) pour la fourniture de combinaisons de nage tactiques au ministère de la Défense nationale (MDN).

#### 1.2 Contexte

Le MDN a besoin de combinaisons de nage tactiques pour appuyer les séances d'instruction et les opérations menées dans l'environnement maritime. Les combinaisons doivent être fabriquées dans un tissu imperméable et respirant pour combinaisons étanches avec renforts pour en permettre l'utilisation dans l'eau et hors de l'eau. Cette combinaison sera nommée combinaison de nage tactique dans le présent document.

#### 1.3 Acronymes et sigles

|       |  |
|-------|--|
| DTS   | Demande de travaux supplémentaires                 |
| MDN   | Ministère de la Défense nationale                  |
| ISO   | Organisation internationale de normalisation       |
| SES   | Soutien en service                                 |
| OTAN  | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord        |
| NCAGE | Code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental |
| FEO   | Fabricant d'équipement d'origine                   |
| RMA   | Retour de marchandises autorisé                    |
| DE    | Délai d'exécution                                  |

### 2.0 LIVRABLES

#### 2.1 Livrables spécifiques

L'entrepreneur s'engage à fournir les biens et services suivants:

- (a) Des combinaisons de nage tactiques conformes aux spécifications relatives au rendement et aux spécifications techniques énoncées à l'annexe C;
- (b) Une option irrévocable pour deux (2) périodes d'un (1) an supplémentaires pour la fourniture de combinaisons de nage tactiques conformément aux spécifications techniques et de rendement énoncées à l'annexe C;
- (c) Les données techniques conformément à l'article 2.2;
- (d) Des séances d'instruction conformément à l'article 2.3;
- (e) Le soutien en service conformément à l'article 3.3 pour une période de trois (3) ans; et
- (f) Une option irrévocable pour deux (2) périodes d'un (1) an supplémentaires pour la fourniture de soutien en service conformément à l'article 3.3.

### 2.1.1 Taille

Les tailles précises seront données au moment de la commande subséquente à l'offre à commandes. Chaque combinaison de nage tactique livrée doit permettre d'identifier spécifiquement l'utilisateur prévu. Les renseignements suivants doivent être fournis pour chaque combinaison de nage tactique commandée:

- (a) Le numéro d'identification de l'utilisateur; et
- (b) Les mensurations comme suit:
  - i. Tour de poitrine;
  - ii. Tour de taille;
  - iii. Tour de hanches;
  - iv. Hauteur;
  - v. Longueur des manches;
  - vi. Longueur d'entrejambe;
  - vii. Tour du torse à la verticale (de la pomme d'Adam jusqu'à la nuque en passant par la fourche);
  - viii. Tour de cuisse; et
  - ix. Tour de mollet.

### 2.2 Données techniques

L'entrepreneur doit fournir au MDN des manuels en anglais, comme suit:

- (a) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique (MS Word ou format PDF) du manuel d'utilisation avec chaque combinaison de nage tactique, y compris ce qui suit:
  - i. Des instructions sur l'entretien, le nettoyage et l'entretien courant;
  - ii. Le mode d'emploi;
  - iii. Des avertissements relatifs à la sécurité et des procédures d'urgence;
  - iv. Des procédures relatives à la recherche de panne; et
  - v. Des instructions sur l'entreposage;
- (b) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique (MS Word ou format PDF) du manuel d'entretien au responsable technique du MDN, incluant ce qui suit:
  - i. Une description détaillée et une liste illustrée des pièces dans un format de répartition descendante, y compris les renseignements suivants pour chaque pièce:
    - a. Le nom et la description de la pièce;
    - b. Le code NCAGE;
    - c. Le numéro de pièce du fabricant;
    - d. Le numéro de nomenclature de l'otan (s'il y a lieu); et
    - e. La durée de stockage (s'il y a lieu);
  - ii. La liste des composants remplaçables (y compris les numéros de pièces, au besoin); et
  - iii. Les procédures, les pièces et les outils spécialisés nécessaires pour effectuer toutes les réparations de première et de deuxième lignes pour la combinaison de nage tactique.

### 2.3 Instruction

L'entrepreneur doit fournir, à un endroit au MDN, un cours d'entretien de un (1) jour, en anglais, qui couvre ce qui suit (au minimum) pour la combinaison de nage tactique:

- (a) Une description détaillée de tous les composants;
- (b) L'entretien préventif;

- (c) Les procédures, les pièces et les outils spécialisés nécessaires pour effectuer les réparations; et
- (d) Les réparations pratiques et le remplacement de tous les composants.

### **3.0 EXIGENCES**

#### **3.1 Programme d'assurance qualité**

L'entrepreneur doit:

- (a) Établir, mettre en œuvre, documenter et tenir à jour un système qualité qui assure la conformité aux exigences contractuelles et respecte les exigences de la norme ISO 9001 ou d'un modèle de système qualité équivalent durant l'exécution de la présente Convention d'offre à commandes (COC); et
- (b) Procéder à des contrôles et à des essais de conformité durant la fabrication, conformément au plan d'essais d'acceptation courant de l'entrepreneur. Les particularités du plan d'essais, et la documentation de tous les contrôles ou essais doivent être fournies au MDN sur demande. Le MDN se réserve le droit d'envoyer un ou des représentants qui agiront à titre de témoins des essais d'acceptation à la production de tous les systèmes. Le MDN avertira l'entrepreneur d'une visite d'assurance de la qualité au moins deux (2) semaines à l'avance.

#### **3.2 Contrôle de la configuration**

L'entrepreneur doit posséder un programme de gestion de la configuration vérifiable et reconnu par le MDN et doté de systèmes de contrôle en place conformément à la publication MIL-HDBK-61A, et il doit fournir l'identification de la configuration, le contrôle et le rapport sur l'état de tout le matériel et de tous les documents nouveaux ou modifiés. Toutes les combinaisons de nage tactiques livrées doivent posséder la même référence de production et présenter une capacité d'interchangeabilité ou d'interopérabilité des pièces.

#### **3.3 Soutien en service**

Le soutien en service pour la combinaison de nage tactique s'applique aux réparations couvertes et aux demandes de travaux supplémentaires (réparations non couvertes par la garantie).

##### **3.3.1 Garantie**

L'entrepreneur doit fournir une garantie pour les combinaisons de nage tactiques liées aux matériaux défectueux et à la qualité de l'exécution, y compris les pièces et la main-d'œuvre, sans frais supplémentaires pour le MDN, conformément aux clauses de la garantie standard de l'entrepreneur pendant une période minimale de un (1) an. Pendant la période de garantie, l'entrepreneur doit offrir une nouvelle combinaison si une combinaison de nage tactique ne peut être réparée et retournée au MDN.

##### **3.3.2 Demande de travaux supplémentaires**

Toutes les réparations d'une combinaison de nage tactique s'inscrivant dans le cadre d'une demande de travaux supplémentaires doivent être autorisées à l'avance, par écrit, par le responsable des achats, conformément à la procédure de réparation détaillée ci-après.

###### **3.3.2.1 Procédure de réparation**

Toutes les combinaisons de nage tactiques retournées à l'entrepreneur aux fins de réparation doivent être identifiées à l'aide d'un numéro d'autorisation de tâche attribué par l'entrepreneur, avant que les articles ne soient expédiés par le MDN. L'entrepreneur doit effectuer les réparations de niveau FEO de sorte que

les combinaisons de nage tactiques respectent ou dépassent les paramètres de rendement initiaux. Les composants ou les systèmes non réparables doivent être retournés au MDN. Voici la procédure à suivre:

- (a) Avant d'accuser réception des articles, l'entrepreneur doit:
  - i. Vérifier que les articles reçus correspondent au bordereau des marchandises qui accompagne l'envoi et signaler rapidement au responsable des achats toute perte ou divergence; et
  - ii. Signaler rapidement au responsable des achats les articles envoyés par erreur et les placer à part, en attendant les instructions;
  
- (b) Sur confirmation de la réception de l'équipement du MDN pouvant faire l'objet d'un entretien aux termes de la COC, l'entrepreneur doit:
  - i. Ouvrir une commande de travail;
  - ii. Effectuer une vérification matérielle afin de déterminer si les articles sont complets et conformes aux documents de livraison qui les accompagnent;
  - iii. Aviser le responsable des achats de la réception de l'équipement;
  - iv. Déterminer les travaux couverts par la garantie conformément à l'article 3.3.1;
  - v. Déterminer l'étendue des travaux requis, préparer une estimation des coûts et la remettre au responsable des achats aux fins d'approbation. Si elle donne son approbation, le responsable des achats publiera une autorisation de tâche ou un formulaire DND 626 pour effectuer la réparation conformément au processus d'autorisation de tâche énoncé à l'0. On ne peut commencer les travaux avant la réception du formulaire DND 626 autorisant la réparation;
  - vi. Effectuer la réparation;
  - vii. Réaliser les essais postérieurs à la mise en service pour confirmer le fonctionnement de la combinaison de nage tactique; et
  - viii. Retourner la combinaison de nage tactique au MDN.

### 3.3.2.2 Réparation conforme au produit de référence

À la suite de la réparation, l'entrepreneur doit s'assurer que toutes les combinaisons de nage tactiques sont conformes (au moment de la réparation) au produit de référence approuvé pour la combinaison de nage tactique avant de les retourner au MDN. À la suite de la réparation ou de l'entretien, l'entrepreneur doit effectuer un essai de rendement pour vérifier le fonctionnement approprié de la combinaison de nage tactique, puis expédier le système au point de livraison indiqué dans l'ordre de livraison, sauf indication contraire du responsable des achats.

### 3.3.2.3 Pièces fournies par l'entrepreneur

L'entrepreneur doit fournir les pièces nécessaires pour les réparations couvertes par la garantie et les services de réparation visés par la DTS, en précisant la provenance de ces pièces. Il n'est pas tenu de conserver un stock de pièces de rechange distinct pour le MDN, mais il doit cependant maintenir une chaîne d'approvisionnement en pièces de rechange compatible avec le délai d'exécution cible. Le délai d'exécution cible est de quatre (4) semaines après la réception de la demande de livraison (couverte par la garantie) ou l'approbation du responsable des achats (DTS). Lorsque ce délai cible ne peut être atteint, l'entrepreneur doit immédiatement aviser le responsable des achats du retard et des circonstances atténuantes qui l'empêchent de respecter le délai. S'il advenait qu'une pièce d'origine ne soit plus disponible, mais que l'entrepreneur détermine qu'une pièce de remplacement en respecte la forme, l'ajustement et la fonction et est abordable, il peut utiliser cette pièce après avoir obtenu l'autorisation du RA. À tout le moins, les pièces de rechange doivent être interchangeables (ajustement, forme et fonction) avec les pièces cataloguées sous les mêmes numéros de référence, numéro de pièce et statut de modification.

## APPENDICE 1 PROCESSUS D'AUTORISATION DES TÂCHES

L'entrepreneur doit réaliser les travaux conformément de la présente COC et selon les besoins. Les travaux autorisés jusqu'à la date d'expiration de la COC doivent être réalisés conformément aux modalités de la COC. Le processus d'autorisation des tâches se déroulera de la façon suivante:

- (a) L'entrepreneur doit réaliser un contrôle à la réception et fournir l'estimation des travaux au responsable des achats. Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, consulter l'article 3.3.2.1, qui donne des détails sur ce qui suit:
  - a. Information d'identification (numéro du fabricant, numéro de série, année, mois et jour de la fabrication);
  - b. Un compte rendu de l'état de tous les composants;
  - c. Une liste des réparations requises pour remettre la combinaison de nage tactique à son état de configuration de base, y compris les coûts de main-d'œuvre;
  - d. Une liste des matériaux requis, y compris le détail du coût de remplacement;
  - e. Le temps estimé d'exécution des réparations (y compris les essais de rendement);
  - f. Une liste des inspections et des essais à exécuter, y compris un calendrier connexe; et
  - g. Le coût total;
- (b) L'entrepreneur recevra l'autorisation d'exécuter les travaux sous la forme du formulaire DND 626 – Autorisation de tâche. Chaque autorisation de tâche sera signée par l'autorité technique, qui approuvera la portée des travaux, et par le responsable des achats, qui autorisera les travaux en question;
- (c) L'entrepreneur doit fournir, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception du formulaire DND 626 signé, l'accusé de réception de la tâche et l'acceptation des modalités en question. Une fois les modalités acceptées, l'entrepreneur doit exécuter la tâche en respectant le délai et le prix précisés;
- (d) Une fois chaque tâche terminée, l'entrepreneur doit remettre une attestation d'exécution à l'autorité technique indiquée sur le formulaire DND 626. L'attestation doit renfermer les renseignements suivants:
  - i. la date d'achèvement;
  - ii. les motifs de tout retard;
  - iii. les recommandations pour des améliorations futures; et
  - iv. les leçons retenues;
- (e) L'autorité technique indiquée sur le formulaire DND 626 approuvera ou refusera les travaux exécutés, en fournissant les motifs connexes par écrit, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'attestation d'exécution et des rapports connexes.

## ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

### 1. EXIGENCE TECHNIQUE

L'entrepreneur sera exigé de fournir au Canada pour le Ministère de la Défense nationale (MDN) des combinaisons de nage tactiques selon les spécifications et de rendement à l'annexe C en date du 12 novembre 2014.

### 2. ADRESSES

| Adresse des destinations  |
|---|
| Le Ministère de la Défense Nationale<br>8355 chemin Franktown<br>Richmond (Ontario) K0A 2Z0 |

### 3. BIENS LIVRABLES

| Article | Description                        | Quantité estimée | Unité de distribution | Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus |
|---------|------------------------------------|------------------|-----------------------|---|
| 1       | Des combinaisons de nage tactiques | 450              | Unité                 | \$ _____  |

#### EXTENSION 1

| Article | Description                        | Quantité estimée | Unité de distribution | Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus |
|---------|------------------------------------|------------------|-----------------------|---|
| 2       | des combinaisons de nage tactiques | 150              | Unité                 | \$ _____  |

#### EXTENSION 2

| Article | Description                        | Quantité estimée | Unité de distribution | Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus |
|---------|------------------------------------|------------------|-----------------------|---|
| 3       | des combinaisons de nage tactiques | 150              | Unité                 | \$ _____  |

## ANNEXE C SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT

### 1. GÉNÉRALITÉS

#### 1.1 Portée

La présente spécification définit les exigences de rendement opérationnel et les exigences techniques de la combinaison de nage tactique.

#### 1.2 Documents pertinents

Les documents suivants font partie intégrante de la présente spécification dans la mesure spécifiée et viennent les appuyer lorsqu'ils sont cités à titre de référence. Tous les autres documents auxquels il est fait référence doivent être considérés comme fournissant de l'information supplémentaire seulement. En cas de divergence entre les documents mentionnés et le contenu de la spécification, le contenu de la spécification doit avoir préséance.

- Rapport IMED 98-CR-15 – Étude anthropométrique des Forces terrestres (pubs.rddc-drdc.gc.ca)

#### 1.3 Définitions

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Femme du 5 <sup>e</sup> percentile  | Selon le rapport IMED 98-CR-15, femme mesurant 154,6 cm (5 pi) et pesant 52,8 kg (116 lb)   |
| Homme du 95 <sup>e</sup> percentile | Selon le rapport IMED 98-CR-15, homme mesurant 186,2 cm (6 pi 1 po) et pesant 103 kg (227 lb)   |
| Valeur clo                          | Mesure de la résistance thermique et comprend l'isolation fournie par l'air emprisonné entre la peau et l'épaisseur extérieure du vêtement et la valeur d'isolation du vêtement lui-même. |
| Poids soie                          | Le poids de la veste et du pantalon est inférieur à 0,45 kg (1 lb).   |

### 2. EXIGENCES

Les spécifications techniques et les spécifications de rendement pour la combinaison de nage tactique sont énoncées dans les articles suivants.

#### 2.1 Caractéristiques

La combinaison de nage tactique doit être du type « combinaison complète » et offrir les caractéristiques suivantes:

- (a) Elle doit être offerte en tailles standard (normales) du 5<sup>e</sup> percentile adulte de sexe féminin au 95<sup>e</sup> percentile adulte de sexe masculin conformément au rapport IMED 98-CR-15;
- (b) Pendant une immersion, elle doit procurer une protection thermique d'au moins 0,6 clo lorsqu'elle est portée avec la doublure et un sous-vêtement thermique léger (poids soie);
- (c) Elle doit être confectionnée comme suit:
  - i. En tissu léger, imperméable et respirant de qualité militaire (GORE-TEX® BD6.5 ou l'équivalent) pour combinaisons isothermiques sauf indication contraire;
  - ii. Toutes les coutures doivent être renforcées à l'intérieur d'un ruban de bordage ou thermofusionnées pour en garantir l'étanchéité;
  - iii. L'utilisateur doit pouvoir réparer des fuites mineures sur le terrain; et

- 
- iv. L'utilisateur doit pouvoir remplacer les joints de cou et de poignet sur le terrain en moins d'une (1) heure;
- (d) Elle doit être dotée de fermetures comme suit:
- i. Une fermeture à glissière sur le devant posée à la diagonale, entre le haut de l'épaule et le torse inférieur du côté opposé;
  - ii. Une ouverture d'aisance horizontale à fermeture à glissière sur le devant dans la région de l'aîne; et
  - iii. Les fermetures à glissière doivent être comme suit:
    - a. Étanches; et
    - b. Maniables d'une seule main;
- (e) Elle doit être dotée d'ouvertures comme suit:
- i. Col:
    - a. Deux (2) joints amovibles et remplaçables:
      1. Joint en néoprène ajustable (ou l'équivalent) qui peut être desserré, lorsque l'utilisateur n'est pas dans l'eau, et serré d'une seule main afin de rétablir l'étanchéité; et
      2. Joint en néoprène non ajustable étanche (ou l'équivalent) posé sur chaque combinaison;
    - b. Rabat non ajustable sur le joint de cou fabriqué dans le même tissu que la combinaison;
  - ii. Poignets:
    - a. Joints en néoprène étanches (ou l'équivalent); et
    - b. Rabats en nylon balistique de 1000 deniers minimum (ou l'équivalent) sur les joints de poignet ajustables au moyen d'un ruban autoagrippant à boucles et à crochets;
- (f) Elle doit inclure des chaussettes de taille universelle en tissu synthétique imperméable à l'eau et respirant (Gore-Tex® ou l'équivalent);
- (g) Elle doit inclure des bretelles internes ajustables sur les épaules pour supporter le poids de la combinaison;
- (h) Elle doit incorporer des pièces de renfort comme suit:
- i. Protège-coudes rembourrés avec enveloppe en nylon balistique de 1000 deniers minimum (ou l'équivalent);
  - ii. Pièce de renfort au siège en nylon balistique de 1000 deniers minimum (ou l'équivalent);
  - iii. Protège-genoux rembourrés avec enveloppe de protection en nylon balistique de 1000 deniers minimum (ou l'équivalent) et pattes d'ajustement en ruban autoagrippant à boucles et à crochets derrière le genou pour attacher les protège-genoux; et
  - iv. Protège-chevilles rembourrés avec enveloppe de protection en nylon balistique de 1000 deniers minimum (ou l'équivalent) et pattes d'ajustement en ruban autoagrippant à boucles et à crochets;
- (i) Elle doit comporter une ceinture montée comme suit:
- i. Avec système de fermeture ajustable à ruban autoagrippant à boucles et à crochets; et
  - ii. Avec passants de ceinture (minimum de quatre [4]) sur tout le pourtour de la taille pouvant recevoir une deuxième ceinture et/ou un boudrier-cuissard;

- 
- (j) Elle doit comporter des poches comme suit:
- i. Poches extensibles sur chaque bras sous l'épaule, configurées pour recevoir une fusée éclairante de secours, avec fermetures à ruban autoagrippant à boucles et à crochets et surface extérieure couverte d'un morceau de ruban autoagrippant à boucles et à crochets pour fixer les insignes d'identification;
  - ii. Poches cargo extensibles sur l'extérieur de chaque cuisse, configurées pour recevoir un manteau de pluie léger compressible, avec fermetures à ruban autoagrippant à boucles et à crochets; et
  - iii. Poches cargo extensibles sur chaque mollet, du côté extérieur, configurées pour recevoir une fusée éclairante de secours, avec fermetures à ruban autoagrippant à boucles et à crochets;
- (k) Elle doit comporter une doublure distincte comme suit:
- i. Fabriquée d'un tissu isolant léger évacuant l'humidité (POLARTECH® ou l'équivalent); et
  - ii. Comprend des courroies aux poignets et aux chevilles pour aider à enfiler la combinaison de nage tactique;
- (l) L'entretien doit être comme suit:
- i. Laver et rincer à l'eau douce sans causer de décoloration; et
  - ii. Les instructions d'entretien inscrites sur une étiquette non métallique cousue à l'intérieur de la combinaison;
- (m) La couleur doit être comme suit:
- i. Couleurs non fluorescentes ne reflétant pas les infrarouges lorsque la combinaison est sèche ou mouillée;
  - ii. Noire pour le tissu extérieur de la combinaison; et
  - iii. Noire pour tous les composants non en tissu;
- (n) Chaque combinaison de nage tactique doit être fournie avec les accessoires suivants:
- i. Un (1) sac de rangement noir à fermeture à glissière résistant à l'eau;
  - ii. Un (1) joint en néoprène non ajustable étanche (le joint en néoprène ajustable doit être posé sur la combinaison pour la livraison); et
  - iii. Deux (2) tubes de lubrifiant pour fermeture à glissière (le cas échéant).

## ANNEXE D ÉVALUATION DES SOUMISSIONS (PHASE I)

L'évaluation de la phase I sera fondée sur l'expérience du soumissionnaire en matière d'élaboration, de fabrication et/ou de vente de la combinaison de nage tactique, ainsi que la fourniture de renseignements techniques, de dessins ou de brochures donnant les détails du système proposé. Toutes les soumissions conformes seront admissibles à la prochaine phase du processus de sélection (essai de validation de principe). Le prix ne sera pas pris en compte à cette étape du processus d'évaluation.

| Point n° | Critère  | Preuve de conformité   | Conforme (O/N) |
|----------|--|--|----------------|
| 1        | <p><u>Expertise et conception éprouvée</u><br/>Le soumissionnaire doit être un fabricant établi de combinaisons de nage possédant une vaste expérience des combinaisons de nage destinées aux corps militaires et policiers:</p> <p>(a) Compétences du fabricant: Le soumissionnaire doit élaborer, fabriquer et/ou vendre des combinaisons de nage depuis au moins cinq (5) ans; et</p> <p>(b) Modèle éprouvé: La combinaison de nage offerte doit ressembler à un modèle commercial sur étagère (COTS) ou militaire sur étagère (MOTS) qui est en production actuellement et, à la date de la soumission, il doit être utilisé par une organisation militaire de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, du Canada ou de l'Australie (ABCA) ou d'un corps de police civile nord-américain (Canada ou États-Unis).</p> | <p>Le soumissionnaire doit fournir les contrats qui prouvent les ventes et l'utilisation de la combinaison de nage tactique conforme aux spécifications.</p>   |                |
| 2        | <p>Annexe C: Spécifications techniques et spécifications de rendement</p>  | <p>Le soumissionnaire doit fournir des brochures, diagrammes ou tout autre document technique concernant la combinaison de nage tactique.</p> <p>Le MDN effectuera une vérification de la conformité de la combinaison de nage tactique aux spécifications techniques indiquées à l'annexe C à la réception de la combinaison de nage et avant les essais de validation de principe.</p> |                |

---

**ANNEXE E**  
**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)**  
**ESSAIS DE VALIDATION DE PRINCIPE (ÉTAPE II)**

## **1. GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 Objet**

Le présent document définit les essais de validation de principe de la combinaison de nage tactique que doit mener le ministère de la Défense nationale (MDN).

### **1.2 Participation des entrepreneurs**

Les renseignements contenus dans la présente annexe sont fournis à titre indicatif seulement. Les essais seront menés par le MDN, et aucun appui de la part des entrepreneurs qui fournissent la combinaison de nage tactique à évaluer n'est requis. Les entrepreneurs ne seront pas autorisés à assister aux essais ni aux évaluations.

### **1.3 Vérification de la conformité**

Avant les essais de validation de principe, les combinaisons de nage tactiques de chaque soumissionnaire seront soumises à une vérification de la conformité par rapport aux exigences techniques détaillées à l'annexe C. Si la combinaison de nage tactique d'un soumissionnaire ne répond pas aux exigences techniques, les détails de la vérification de la conformité seront consignés et la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

## **2. LIVRABLES**

L'entrepreneur s'engage à fournir les biens et services suivants:

- (a) Six (6) combinaisons de nage tactiques conformes aux spécifications techniques et aux spécifications de rendement énoncées à l'annexe C avec joint de cou étanche et ajustable;
- (b) Six (6) joints de cou en néoprène; et
- (c) Un (1) manuel d'utilisateur renfermant les procédures de réparation sur le terrain.

Nota: Des tailles précises seront fournies au moment de l'attribution du contrat.

## **3. ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

L'entrepreneur doit établir, mettre en œuvre, documenter et maintenir un système qualité qui assure la conformité aux exigences contractuelles et respecte les exigences de la norme ISO 9001 ou d'un modèle de système qualité équivalent pendant toute la durée du présent contrat. L'entrepreneur doit effectuer des inspections et des essais de conformité de la qualité pendant la confection, conformément au plan d'essais d'acceptation courants de l'entrepreneur.

## **4. ÉVALUATION**

### **4.1 Essais de validation de principe**

Les combinaisons de nage tactiques seront soumises à un essai de validation de principe en plusieurs étapes pour établir leur compatibilité avec l'équipement et leur fonctionnalité dans des conditions opérationnelles simulées. Les essais seront menés selon un ordre aléatoire entre les différentes

soumissions de combinaisons de nage tactiques. Les entrepreneurs ne seront pas autorisés à assister aux essais ni aux évaluations, mais pourront obtenir les résultats des essais de validation de principe de leur combinaison de nage tactique. Le plan d'essai de validation de principe est donné à l'Appendice 1.

#### 4.2 Processus d'évaluation

Afin de déterminer la combinaison de nage tactique la plus appropriée parmi celles proposées dans le cadre du processus d'appel d'offres concurrentiel, l'autorité contractante (AC) observera un processus de sélection basé sur une « cote combinée de mérite technique et de prix ». Cette cote est décrite en détail dans les sections suivantes.

##### 4.2.1 Cote de mérite technique

L'assignation d'une cote de mérite technique vise à évaluer la « valeur ajoutée » au-delà du simple respect des exigences techniques obligatoires. La « valeur ajoutée » déterminée par la mesure du rendement n'est pas jugée obligatoire, mais elle représente une valeur additionnelle en termes de confort global et d'aptitude à l'usage. À la fin de chaque essai de validation sur le terrain, chaque participant remplira un questionnaire qui lui permettra de coter la combinaison de nage tactique selon divers critères, comme il est indiqué au Tableau 1. La cote de rendement totale est la somme des cotes moyennes données par tous les participants à la combinaison de nage tactique pour l'ensemble des catégories de mesure du rendement.

Tableau 1: Mesure du rendement

| Essai                                      | Catégorie                                  | Cote |
|--|--|------|
| Efficacité pour les tâches opérationnelles |  |      |
| 1A   | Compatibilité de l'équipement              | 42   |
| 2A   | Efficacité pour les tâches opérationnelles | 180  |
| Durabilité et ajustement                   |  |      |
| 3A   | Durabilité                                 | 24   |
| 3B   | Ajustement                                 | 114  |
|  | TOTAL                                      | 360  |

Pour chaque essai indiqué au Tableau 1, la cote finale sera déterminée à partir de tous les résultats obtenus pour un essai donné pour tous les participants, puis la moyenne arithmétique de ces résultats pour cet essai sera calculée. La moyenne des cotes données par tous les participants pour un essai donné sera la cote finale pour cet essai. Une cote minimale de 70 % (deux cent cinquante [250] points sur une possibilité de trois cent soixante [360]), qui correspond à une évaluation se situant entre « Très acceptable » et « Tout à fait acceptable », doit être obtenue sinon la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

##### Cote de mérite technique

La cote de mérite technique (sur 100) est obtenue en divisant la cote de rendement de la combinaison de nage tactique évaluée par la cote de rendement la plus élevée obtenue, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir une cote sur 100, comme suit:

$$\text{Cote de mérite technique} = 100 \times (\text{Cote de rendement} / \text{Cote de rendement la plus élevée obtenue})$$

La combinaison de nage tactique qui obtient la cote de rendement la plus élevée aura une cote de mérite technique de 100, et les autres combinaisons de nage tactiques auront une cote de mérite technique

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W6399-150219/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W6399-152019

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
pr705.W6399-150219

Id de l'acheteur - Buyer ID

pr705

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

équivalant à une fraction de 100 basée sur la cote de rendement totale de la combinaison de nage tactique évalué par rapport à la cote de rendement la plus élevée obtenue.

## APPENDICE 1 ESSAIS DE VALIDATION DE PRINCIPE

### A1.1 Portée

Le présent appendice décrit l'essai de validation de principe de la combinaison de nage tactique.

### A1.2 Objectif

L'essai de validation de principe vise à évaluer l'incidence que peut avoir la combinaison de nage tactique sur la mobilité, la capacité de survie et la vulnérabilité de l'utilisateur. L'essai évaluera à la fois la capacité de l'utilisateur à accomplir efficacement ses tâches tout en portant la combinaison de nage tactique ainsi que l'inconfort physique et thermique perçu.

### A1.3 Plan d'essai de validation de principe

L'essai est basé sur des tâches et vise à évaluer la capacité de l'utilisateur à accomplir efficacement ces tâches dans un environnement opérationnel simulé. Les tâches seront cotées de façon qualitative par les utilisateurs à l'aide d'une grille d'évaluation systématique. Un groupe de non-participants consignera les résultats à chaque étape du programme d'essai et s'assurera qu'aucun élément injuste ou biaisé ne soit intégré au programme d'essai. Pour chaque essai, les participants porteront l'équipement requis fourni par les Forces canadiennes (FC), y compris une tenue de combat, des bottes, un casque Protec ou en kevlar, des protecteurs auriculaires et oculaires, un baudrier-cuissard, des gants de tir et une arme (carabine et pistolet avec chargeur).

#### A1.3.1 Participants

Les participants seront choisis d'après leurs compétences spécialisées. Chaque participant effectuera l'essai avec une des combinaisons de nage tactiques des soumissionnaires de façon que chaque ensemble fourni soit mis à l'essai par au moins un participant différent. Tous les participants seront familiarisés avec l'utilisation et le port d'une combinaison de nage tactique dans les environnements opérationnels pour lesquels elle est conçue. Chaque participant devra accomplir toutes les tâches liées à l'essai donné, et ce, pour toutes les combinaisons de nage tactiques évaluées. Si un participant n'est plus disponible ou s'il est incapable de réaliser l'essai pour toutes les combinaisons, l'activité sera jugée incomplète pour ce participant et aucun des résultats obtenus par celui-ci ne sera inclus dans l'évaluation globale pour cet essai.

#### A1.3.2 Programme d'essai

L'essai de validation de principe sera mené dans une installation du MDN pendant une période de quelques jours selon le nombre de combinaisons de nage tactiques évaluées. Chaque participant devra effectuer l'essai en portant chacune des combinaisons de nage tactiques, l'une après l'autre. Les combinaisons de nage tactiques seront mises à l'essai dans un ordre aléatoire des soumissionnaires et les combinaisons de nage tactiques d'un maximum de deux (2) soumissionnaires distincts seront mises à l'essai par un participant au cours d'une même journée. Des périodes de repos seront incluses dans le programme d'essai afin d'éliminer le biais que pourrait causer l'épuisement physique dû au processus d'évaluation.

#### A1.3.3 Cotes données par les utilisateurs

Les participants évalueront les tâches à la fin des diverses activités réalisées avec chaque combinaison de nage tactique. Les données recueillies au cours des essais, y compris les évaluations par les participants, seront consignées sur des formulaires d'essai, lesquels seront remplis par chaque participant comme suit:

- (a) Appendice 2 - Questionnaire D'essai – Efficacité pour les Tâches Opérationnelles (Activités 1 et 2); et
- (b) Appendice 3 - Questionnaire D'essai – Durabilité et Ajustement (Activité 3).

Les évaluations des participants seront saisies sous forme de cotes données aux divers critères, au moyen d'une approche impartiale visant à recueillir la perception des utilisateurs. Une échelle de sept (7) points sera utilisée pour quantifier de façon claire et compréhensible les perceptions des participants, et ce, d'une manière maîtrisée. Certains essais, indiqués sur les différents questionnaires d'essai, ont une pondération plus élevée. L'échelle est définie comme suit:

Tableau 2: Échelle de 7 points

| Cote | Perception du participant | Cote |
|------|---------------------------|------|
| 1    | Tout à fait inacceptable  | 0    |
| 2    | Très inacceptable         | 1    |
| 3    | Plutôt inacceptable       | 2    |
| 4    | À la limite               | 3    |
| 5    | Plutôt acceptable         | 4    |
| 6    | Très acceptable           | 5    |
| 7    | Tout à fait acceptable    | 6    |

#### A1.3.4 Activités et procédures

Les procédures d'essai et de collecte de données sont décrites en détail dans les articles suivants. Les activités sont fondées sur les évaluations et les essais de qualification actuels utilisés dans le cadre des activités d'entraînement avancées au combat et, par conséquent, seule une description générique des essais est présentée.

##### A1.3.4.1 Activité 1 – Compatibilité de l'équipement

Le participant effectuera les tâches suivantes:

- (a) Essai 1A: Le participant portera l'équipement suivant avec la combinaison de nage tactique afin de déterminer s'il est ajusté comme prévu et s'il fonctionne d'une manière opérationnelle acceptable:
  - i. Gants de combinaisons isothermiques (épaisseur nominale de 3 ou 5 mm [0,1 ou 0,2 po]);
  - ii. Cagoule de combinaisons isothermiques (épaisseur nominale de 3 ou 5 mm [0,1 ou 0,2 po]);
  - iii. Bottillons amphibies (otb);
  - iv. Couteau de plongée avec fusée éclairante;
  - v. Palmes;
  - vi. Gilet d'assaut tactique (avec chargeurs remplis de munitions); et
  - vii. Émetteur d'ultrasons;
- (b) Le participant remplira ensuite la section sur la compatibilité de l'équipement du questionnaire sur l'efficacité pour les tâches opérationnelles à l'Appendice 2.

##### A1.3.4.2 Activité 2 – Efficacité pour les tâches opérationnelles

Avant de commencer les tâches de cette activité, le participant configurera la combinaison de nage tactique à l'essai, c'est-à-dire en portant l'équipement approprié, comme décrit ci-dessus en fonction de la tâche. Le participant effectuera les tâches suivantes:

- (a) Essai 2A: Le participant doit nager en surface (sur une distance minimale de 1 km (0,6 mi));
- (b) Essai 2B: Le participant sautera dans l'eau d'une hauteur d'au moins 3 m (10 pi);

## APPENDICE 1 DE L'ANNEXE E

- (c) Essai 2C: Le participant doit effectuer un exercice de tir individuel avec des armes légères (pistolet et carabine) sur un champ de tir de 25 m (82 pi);
- (d) Essai 2D: Le participant doit effectuer une manœuvre d'entraînement au combat rapproché;
- (e) Essai 2E: Le participant doit effectuer une descente en rappel d'une hauteur d'au moins 6 m (20 pi);
- (f) Essai 2F: Le participant doit effectuer une descente avec une corde de descente rapide d'une hauteur d'au moins 6 m (20 pi);
- (g) Essai 2G: Le participant doit monter une échelle de spéléologie jusqu'à une hauteur d'au moins 6 m (20 pi);
- (h) Essai 2H: Le participant remplacera un joint de cou en suivant les instructions du fabricant fournies avec la soumission; et
- (i) Le participant remplira ensuite la section sur l'efficacité pour les tâches opérationnelles du questionnaire sur l'efficacité pour les tâches opérationnelles à l'Appendice 2.

### A1.3.4.3 Activité 3 – Durabilité et ajustement

Le participant exécutera les tâches suivantes:

- (a) Essai 3A – Durabilité: Les combinaisons de nage tactiques de chaque soumissionnaire seront rincées et nettoyées conformément aux instructions du fabricant, cinq (5) fois chacune. Le participant remplira ensuite la section sur la durabilité du questionnaire sur la durabilité et l'ajustement à l'Appendice 3;
- (b) Essai 3B – Ajustement: Le participant remplira ensuite la section sur l'ajustement du questionnaire sur la durabilité et l'ajustement à l'Appendice 3. L'évaluation comprend ce qui suit:
  - i. Ajustement – Évaluation de l'ajustement de la combinaison de nage tactique, y compris la facilité à ajuster la combinaison sur l'utilisateur, ainsi que la taille et l'ajustement des différentes épaisseurs;
  - i. Accessibilité - Évaluation de l'accessibilité aux poches avec des gants de combinaison isothermique; et
  - ii. Confort et utilisation – Évaluation du confort thermique et physique global et de l'impact de l'utilisation (amplitude des mouvements, souplesse, etc.) de la combinaison de nage tactique.

**APPENDICE 2 QUESTIONNAIRE D'ESSAI – EFFICACITÉ POUR LES TÂCHES  
OPÉRATIONNELLES (ACTIVITÉS 1 ET 2)**

| Numéro du participant:                                |                      |                        |             |                      |                    |                           |
|---|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|--------------------|---------------------------|
| Date:   |                      |                        |             |                      |                    |                           |
| Combinaison de nage tactique:                         |                      |                        |             |                      |                    |                           |
| Échelle de cotation et d'évaluation par l'utilisateur |                      |                        |             |                      |                    |                           |
| 0   | 1                    | 2                      | 3           | 4                    | 5                  | 6                         |
| Tout à fait<br>inacceptable                           | Très<br>inacceptable | Plutôt<br>inacceptable | À la limite | Plutôt<br>acceptable | Très<br>acceptable | Tout à fait<br>acceptable |

| Activité 1: Compatibilité de l'équipement  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Évaluer l'acceptabilité de la compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté par l'utilisateur                   | ⊗                        | ☹                        | ☺                        | ☺                        | ☺                        | ☺                        |
|  | 0                        | 1                        | 2                        | 3                        | 4                        | 5 6                      |
| <i>Essai 1A</i>  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| Utilisation de la combinaison de nage tactique avec les gants de combinaison isothermique  | <input type="checkbox"/> |
| La combinaison de nage tactique gêne le port de la cagoule de combinaison isothermique   | <input type="checkbox"/> |
| La combinaison de nage tactique gêne le port des bottillons amphibies  | <input type="checkbox"/> |
| La combinaison de nage tactique gêne le port du couteau de plongée avec fusée éclairante   | <input type="checkbox"/> |
| La combinaison de nage tactique gêne le port des palmes  | <input type="checkbox"/> |
| La combinaison de nage tactique gêne le port du gilet d'assaut tactique  | <input type="checkbox"/> |
| La combinaison de nage tactique gêne le port de l'émetteur d'ultrasons   | <input type="checkbox"/> |
| <b>Cote</b>  | <b>( ___ / 42)</b>       |                          |                          |                          |                          |                          |
| Activité 2: Efficacité pour les tâches opérationnelles   |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| Évaluer l'acceptabilité de la compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant des tâches opérationnelles. | ⊗                        | ☹                        | ☺                        | ☺                        | ☺                        | ☺                        |
|  | 0                        | 1                        | 2                        | 3                        | 4                        | 5 6                      |
| <i>Essai 2A</i>  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant la nage en surface  | <input type="checkbox"/> |
| Facilité à mettre la combinaison avec l'équipement avant la nage d'endurance   | <input type="checkbox"/> |
| Facilité à enlever la combinaison avec l'équipement après la nage d'endurance  | <input type="checkbox"/> |
| <i>Essai 2B</i>  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant le saut dans l'eau  | <input type="checkbox"/> |
| <i>Essai 2C</i>  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant l'utilisation d'armes légères                             | <input type="checkbox"/> |
| <i>Essai 2D</i>  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant une manœuvre d'entraînement au combat rapproché           | <input type="checkbox"/> |

APPENDICE 2 DE L'ANNEXE E

|   |  |
|---|--|
| Essai 2 <sup>E</sup>  |  |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant la descente en rappel                        | <input type="checkbox"/> |
| Essai 2F  |  |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant la descente avec la corde de descente rapide | <input type="checkbox"/> |
| Essai 2G  |  |
| Compatibilité de la combinaison de nage tactique avec l'équipement porté pendant l'ascension dans l'échelle de spéléologie    | <input type="checkbox"/> |
| Essai 2H  |  |
| Facilité de remplacement du joint de cou  | <input type="checkbox"/> |
| <b>Cote</b>   | <b>(____) x 3 = (____/180)</b>   |

**APPENDICE 3 QUESTIONNAIRE D'ESSAI – DURABILITÉ ET AJUSTEMENT  
(ACTIVITÉ 3)**

| Numéro du participant:  |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
|---|-------------------|---------------------|-------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Date:   |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
| Combinaison de nage tactique:   |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
| Échelle de cotation et d'évaluation par l'utilisateur                         |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
| 0   | 1                 | 2                   | 3           | 4                            | 5                        | 6                        |  |
| Tout à fait inacceptable  | Très inacceptable | Plutôt inacceptable | À la limite | Plutôt acceptable            | Très acceptable          | Tout à fait acceptable   |  |
| Essai 3A – Durabilité   |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
| Évaluer la combinaison de nage tactique en fonction des points suivants:      |                   |                     |             | Évaluation par l'utilisateur |                          |                          |  |
|   |                   |                     |             | ☹                            |                          | ☺                        |  |
|   |                   |                     |             | 0                            | 1                        | 2                        |  |
|   |                   |                     |             | 3                            | 4                        | 5                        |  |
|   |                   |                     |             | 6                            |                          | ☺                        |  |
| Décoloration  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Coutures intactes   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Fermetures intactes   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Effilochage/déchirure   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| <b>Cote</b>   |                   |                     |             | <b>( ___ /24)</b>            |                          |                          |  |
| Essai 3B – Ajustement   |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
| Évaluer la combinaison de nage tactique en fonction des dimensions suivantes: |                   |                     |             | Ajustement                   |                          |                          |  |
|   |                   |                     |             | ☹                            |                          | ☺                        |  |
|   |                   |                     |             | 0                            | 1                        | 2                        |  |
|   |                   |                     |             | 3                            | 4                        | 5                        |  |
|   |                   |                     |             | 6                            |                          | ☺                        |  |
| Longueur (du cou à l'aîne)  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Tour de poitrine  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Tour de taille  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Ouverture au cou  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Hauteur du col  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Largeur à l'épaule  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Ouverture des bras  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Longueur des bras   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Tour de bras  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Longueur de l'entrejambe  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Système de fermeture aux jambes   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Ajustement à la taille et des bretelles                                       |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Généralités   |                   |                     |             |                              |                          |                          |  |
| Évaluer la combinaison de nage tactique en fonction des points suivants:      |                   |                     |             | Confort/Utilisation          |                          |                          |  |
|   |                   |                     |             | ☹                            |                          | ☺                        |  |
|   |                   |                     |             | 0                            | 1                        | 2                        |  |
|   |                   |                     |             | 3                            | 4                        | 5                        |  |
|   |                   |                     |             | 6                            |                          | ☺                        |  |
| Ajustement des différentes épaisseurs   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Accessibilité des poches  |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Mobilité des bras   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Mobilité des jambes   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Amplitude des mouvements du cou   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Souplesse/Raideur   |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| Confort global de la combinaison de nage tactique                             |                   |                     |             | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| <b>Cote</b>   |                   |                     |             | <b>( ___ /114)</b>           |                          |                          |  |

